

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la délibération 2023-60 Approbation de la campagne d'emplois de l'université 2024.

Vu la délibération 2024-11 approuvant l'ajout d'un poste à la campagne d'emplois 2024.

Vu l'avis du CSAE du 02 mai 2024.

|   |    |
|---|----|
| <b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b> | 25 |
| Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative : | 22 |
| <b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>               | 18 |
| Dont Membres représentés ayant voix délibérative :              | 9  |
| <b>Quorum :</b>   | 13 |

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

La modification de la campagne d'emplois 2024 portant sur l'ajout de deux postes au sein du département de formations PLLH est approuvée comme suit :

- Recrutement potentiel sur un poste de Maître de conférences ;
- Recrutement potentiel sur un poste d'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

Fait à Nîmes le 23 mai 2024

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG